

VIEUX LUXEMBOURG

Mission accomplie - dans quel intérêt?

Il y a 25 ans, une société privée tentait de revaloriser le quartier du Stadtgrund. Le bilan de cette action de "préservation du patrimoine architectural" est-il aussi positif qu'elle prétend?

(rw) - "Mission accomplie pour Vieux Luxembourg" - tel était le titre du communiqué qui annonçait la mise en liquidation de la société après un quart de siècle d'existence. Mission accomplie? Cela dépend du point de vue. Certes, le Stadtgrund d'aujourd'hui ne ressemble plus au faubourg délabré de 1975, mais à quel prix? Et quel fut le rôle réel dans le renversement social - d'une envergure sans précédent - de tout un quartier, joué par cette société, dont l'objectif était selon ses propres dires de "créer les conditions propices à la préservation du patrimoine architectural et historique du quartier du Grund tout en favorisant sa réhabilitation"?

Dans les années 70, la société n'était pas le seul acteur au Stadtgrund. Une équipe de jeunes assistants et as-

sistantes sociales avait commencé un travail qui ne s'arrêtait pas devant les portes des habitations des familles immigrées qui peuplaient le quartier: difficultés scolaires, marginalisation sociale, mais aussi logements insalubres, tels étaient les problèmes que la population du Stadtgrund confrontait - et auxquels s'attaquait le petit groupe qui devait bientôt prendre la dénomination "Inter-Actions Faubourgs".

David contre Goliath

Rosch Faber, un des "anciens combattants" et aujourd'hui responsable de l'asbl "Inter-Actions" qui gère des foyers de jour, clubs des jeunes et projets d'intégration pour jeunes chômeurs, se souvient: "Les problèmes ont commencé avec l'augmentation des loyers que la société 'Vieux Luxembourg' a im-

posée dès qu'elle venait en possession d'une maison."

Le mot "spéculation" était à l'ordre du jour. Si dans le "Républicain", on pouvait lire que les "travailleurs immigrés, faute de travail, retourneront chez eux et laisseront des maisons vides", d'autres journalistes furent plus perspicaces - tel le journaliste Romain Hilgert, qui titra dans le "Zeitung": "Denkmalschutz und Eigennutz" et décrivait ainsi le système de 'Vieux Luxembourg': "Man kauft alte Häuser auf, vermietet sie, um soviel wie möglich vom Kaufpreis wieder hereinzubekommen, setzt sie instand und verkauft sie mit Gewinn: eine vielversprechende Marktücke im Immobilienhandel unter dem Deckmantel des gemeinnützigen Denkmalschutzes?" Et de continuer: "Dabei vermietet 'Vieux Luxembourg' Dachstuben mit zwei Zimmern und einer nicht heizbaren Küche an sieben Personen, verdoppelt die Miete für Häuser, an denen sich die Tapete von den feuchten Wänden rollt."

Mais à côté de la société, il y avait d'autres propriétaires qui agissaient de façon analogue. Et il y en avait qui étaient membres de 'Vieux Luxembourg' et auxquels une "revalorisation" de la surface habitable du Stadtgrund pouvait profiter. La brasserie Fonck-Bricher fusionnée à la suite avec Bofferding par exemple, à laquelle appartenait une partie imposante des maisons, et d'autres objets immobiliers: la "Händschefabrik" allait être transformée en résidence d'habitation, l'ancienne brasserie en banque, le Cercle Münster allait venir s'ajouter. M. Georges Lentz Jr, membre de la direction de Bofferding, était aussi membre du conseil d'administration de 'Vieux Luxembourg'.

En 1978, 'Inter-Actions Faubourgs' soutenait les personnes concernées dans leurs démarches auprès de la commission des loyers, et obtenait justice. Ce fut l'éclat. Le

président de la société, Léon Nilles, démissionna. Bien sûr, les activités de 'Vieux Luxembourg' n'étaient possibles que parce que les responsables de la ville s'étaient désintéressés du Stadtgrund pendant des décennies. Les habitations n'étaient plus entretenues et devenaient de plus en plus insalubres - mais les gens pauvres étaient bien forcés d'y loger. Des entreprises de construction y logeaient en masse leurs travailleurs dans des conditions aujourd'hui inimaginables.

La commune et l'assainissement

La commune disposait bien d'un instrument efficace pour attaquer ces problèmes: la loi de 1979 concernant l'aide au logement contenait un chapitre sur les zones d'assainissement. Et il prévoyait que lorsque plus de 50 ménages d'un quartier le demandaient, le conseil communal devait débattre d'une déclaration d'assainissement concernant ce quartier, et la commune devait dans ce contexte procéder "à une enquête sur l'état des logements et sur la situation sociale et juridique des habitants". Dans de telles zones, les propriétaires peuvent être contraints de faire effectuer des travaux d'assainissement, et passé un certain délai, la commune peut même les faire exécuter d'office et à leur charge.

Pas étonnant que cette loi, votée sous une majorité DP-POSL, fut déjà réformée en 1983 sous la coalition CSV-DP et que l'article sur le droit d'initiative des ménages en fut de nouveau rayé. Mais avant cela, elle fut encore appliquée au Stadtgrund - même si la population devait longtemps insister sur ses droits avant que le conseil communal ne devienne actif. Des mois et des années passaient, et plusieurs manifestations étaient nécessaires - "une fois on nous a même jeté de la salle de séance du conseil com-

munal!" raconte Rosch Faber - avant que l'enquête prévue par la loi fut entamée et que le conseil communal délibérait sur la proposition d'une déclaration d'assainissement - avec à la fin un vote positif.

Un rôle autrement plus positif fut certainement joué par le "Fonds du Logement", qui rénove l'ancienne "Winn-schoul" dans la rue St. Ulric au début des années 80 et qui commençait également à acquérir des maisons pour les retaper à leur tour, en suivant le principe de l'"opération-tiroir". Les familles concernées étaient relogées au fur et à mesure des travaux de rénovations dans d'autres habitations du quartier. L'Etat lui-même cependant participait (comme d'ailleurs la commune) dans le capital de 'Vieux Luxembourg' en raison de 24,9%.

En tirant le bilan d'Inter-Actions, Rosch Faber souligne sa satisfaction: "Pour nous, il est important que 'Vieux Luxembourg' n'a pas atteint tous ses buts. Une partie seulement de la population socialement défavorisée a dû partir. Et la tentative de transformer le Stadtgrund en quartier d'amusement n'a réussi que partiellement." Bien sûr, consent-il, moins de gens habitent maintenant au Grund qui pourraient faire pression, par exemple pour que les terrains vides soient enfin construits, pour que soient rénovées les maisons qui ne le sont pas encore ou que le Stadtgrund reçoive enfin son centre de rencontre. Et puis, il y a le problème de la qualité de vie dans le quartier qui souffre de la concentration de bistrot et de 'nightlife'. "Lorsque je vois parmi la liste des membres de 'Vieux Luxembourg' des noms comme Paul Helmingier ou Guy Dockendorf, ce serait peut-être maintenant l'occasion pour eux de donner un coup de main aux gens situés au bas de l'échelle socio-économique."



En 1963 le mot "spéculation" était encore inconnu au Grund.

(photo: Photothèque de la Ville de Luxembourg)

LYCEE TECHNIQUE MATHIAS ADAM

Faire péter le PED?

Malgré la détermination du gouvernement à prévoir l'implantation du nouveau LTMA de Pétange dans le PED, les principaux concernés ne lâchent pas prise.

(roga) - La durée moyenne de construction d'un nouveau lycée au Luxembourg est de 8,4 ans. Cela n'empêche pas les enseignant-e-s et élèves du LTMA de Pétange de continuer leur croisade contre le site préconisé par le gouvernement, en accord avec la commune, et qui prévoit une nouvelle construction sur le "Pôle européen de développement PED", ancien terrain sidérurgique.

L'argumentation ciblée contre le site pollué et à l'état actuel peu accueillant d'une friche industrielle est peu prometteuse. D'abord des

centaines d'exemples à l'étranger montrent qu'une friche industrielle peut être un terrain de prédilection pour des espaces pédagogiques, récréatifs et autres tout à fait attrayants. Ensuite ne faut-il pas oublier que le gouvernement, en accord avec l'opposition, est sur une voie menant directement vers une ceinture d'établissements scolaires sur des friches industrielles: le lycée Hubert Clement sur la friche très contaminée de Terres Rouges, un lycée sur Belval et, last but not least, la fameuse Cité des Sciences sur Belval-Ouest. Il

peut donc paraître hasardeux de miser sur un désavantage qui sur d'autres sites est perçu comme une chance.

Le Comité des Enseignant-e-s du LTMA a revu sa stratégie et propose un site alternatif à la proposition gouvernementale. Il se réfère pour cela à une "analyse de 7 sites dans l'intérêt du LTMA à Pétange" que le ministère des travaux publics avait présentée en mai 1997. Il faut dire qu'il ne s'agissait pas d'une véritable étude et les arguments pour ou contre tel ou tel site étaient parfois arbitraires et menaient à des propositions douteuses.

Nonobstant, le site que les enseignant-e-s - en accord avec les élèves et la direction - tentent de ressusciter semble pouvoir se prévaloir d'atouts

majeurs. Situé à 500 m de la gare de Pétange, près des ateliers CFL, à cheval entre les communes concernées Pétange, Bascharage et Differdange, le terrain de plus de 6 ha est suffisamment isolé pour minimiser les perturbations. Pas de lycée urbain non plus, mais une perspective de campus intercommunal.

En comparaison, les désavantages paraissent mineurs et assez facilement neutralisables: difficulté d'accès de Pétange, proximité du chemin de fer, divers propriétaires et situation partiellement en dehors du périmètre. Hélas, le terrain se situe certes tout près de Pétange, mais appartient à la commune de Bascharage. Les promoteurs du site soupçonnent le bourgmestre de Pétange, M. Jean-

Marie Halsdorf (CSV), de faire cause commune avec sa ministre des travaux publics pour empêcher que sa ville ne perde, après l'attrait commercial, également son lycée.

Même si ces théories conspiratives paraissent peu productives pour faire basculer la décision, il n'en reste pas moins qu'un revirement éventuel de Mme Brasseur, qui défend la variante PED pour faire avancer le dossier, supposerait une solution élégante permettant à chacun de sauver sa face. A défaut de créer un "Lycée technique intercommunal" - les communes n'y sont pour rien - on pourra toujours recourir à une formule du genre "Lycée technique de la Vallée de la Chiers" ("Vache").